

Un magistrat et pèlerin belge en Suisse romande au XV^e siècle

Parmi les documents dont Edouard Aubert accompagna son grand ouvrage sur le *Trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune* publié à Paris en 1872, figure un « Extrait du voyage de Georges Lengherand, Mayeur de Mons en Haynaut », qui passa par Saint-Maurice vers la fin du XV^e siècle¹. Après avoir visité les « curiosités » de la ville, comme disent les ouvrages touristiques, Lengherand partit pour Martigny afin de poursuivre son voyage vers l'Italie et l'Orient.

Un texte rare

Cet « Extrait » de ses notes de route avait depuis longtemps retenu notre attention et nous étions naturellement désireux d'en connaître davantage. L'an dernier, la Bibliothèque Nationale, à Berne, à laquelle nous avons eu recours, nous répondait que le récit de Lengherand, publié en Belgique il y a un siècle, n'était repéré dans aucune bibliothèque suisse. Mais grâce à l'obligeance de M. Paul-Emile Schazmann, de la Bibliothèque Nationale Suisse, la Bibliothèque Royale de Belgique voulut bien mettre à notre disposition l'exemplaire qu'elle conserve précieusement.

Le texte de Lengherand a été publié par la « Société des Bibliophiles Belges séant à Mons » ; il porte le n° 19 parmi ses « Publications ». Cette édition fut l'œuvre du marquis de Godefroy Ménéglaise, « Membre de la Société des Bibliophiles de Mons, de celle des Antiquaires de France, etc. », qui a enrichi cette publication d'une Introduction, de Notes et d'un Glossaire. L'ouvrage a été imprimé à Mons par Masquillier & Dequesne, « Imprimeurs de la Société des Bibliophiles », en 1861, il y a donc un peu plus de cent ans. La rareté de l'ouvrage s'explique du fait que celui-ci eut un tirage très limité, puisqu'il fut « tiré à 125 exemplaires destinés au commerce ». L'exemplaire de la Bibliothèque Royale porte le numéro « Trente-Huit ».

¹ E. Aubert : *Trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, Paris, 1872, p. 237.

La rareté de cet ouvrage, qui, rappelons-le, ne paraît pas se trouver en Suisse, justifie, pensons-nous, de reproduire ici les pages consacrées à notre pays, que Lengherand traversa en février 1486. Les récits de voyage concernant nos contrées à cette époque sont assez rares pour rendre précieuses les informations que nous pouvons y glaner. Lengherand arrive chez nous par la Franche-Comté ; il traverse le Pays de Vaud et le Valais, de Pontarlier à la vallée d'Aoste, pour se rendre, par le Piémont, le Milanais et Venise, jusqu'en Palestine et en Egypte. A son retour, un an plus tard, il passera par le Tyrol.

Magistrat, voyageur, narrateur

Mais avant de lire le récit du voyageur, il importe de faire plus ample connaissance avec celui-ci. Nous aurons recours pour cela au marquis de Godefroy Ménéglaise, qui a rassemblé sur notre personnage des notes intéressantes. Lengherand, dit-il², « tenait un rang dans son pays ». Il fut d'abord « bailli d'Havré pour le Chapitre de Sainte-Waudru »³. Cette sainte au nom étrange s'appelait en réalité, de son vivant, *Waldetrudis*. Elle appartenait à une extraordinaire famille de saints, puisque son père, sa mère, sa sœur et ses quatre enfants sont honorés d'un culte ! D'un commun accord, son époux deviendra moine à Haumont et elle-même fondera un monastère à Mons, « ville qui n'était encore qu'un poste fortifié dont l'édification remontait à la *pax romana*, au *colonialisme* romain diraient de bons auteurs modernes... »⁴ Sainte Waudru mourut le 9 avril 688, mais sa popularité n'a pas fléchi avec les siècles. Elle est la Patronne de la ville de Mons, où son église « est l'un des plus beaux monuments religieux de la Belgique » ; ses reliques reposent « dans une riche châsse d'un merveilleux travail » et son chef dans un reliquaire distinct. Naguère, les Montois célébraient quatre fêtes par an en l'honneur de leur Patronne⁵, dont la principale, le dimanche de la Trinité ou le lendemain, est marquée par une procession fastueuse, à la fois religieuse et folklorique, qui se déroula, l'an dernier, en présence du roi Baudoin I^{er} et de la reine Fabiola.

Outre son baillivat, Lengherand fut encore « receveur général du Hainaut, conseiller ordinaire de Philippe le Beau roi de Castille et souverain des Pays-Bas, mayor de la ville de Mons. Il

² Marquis de Godefroy Ménéglaise : *Voyage de Georges Lengherand*, Mons, 1861, p. VII.

³ Ibid., p. VIII.

⁴ Jean Fosty : *Lettre de Bruxelles*, dans la *Liberté*, Fribourg, 2 juillet 1962.

⁵ Bénédictins de Paris : *Vies des Saints*, t. IV, Paris, 1946, pp. 213-216.

prêta serment en cette dernière qualité le 7 décembre 1477, et il paraît avoir occupé cette charge jusqu'en 1488 »⁶.

Cette charge de *mayer* faisait de Lengherand le premier magistrat de la ville, et son nom l'apparente aux *mayors* du Pays de Vaud ou aux *majors* du Valais à l'époque féodale. Nous dirions aujourd'hui que Lengherand fut *maire* de sa cité.

C'est durant sa magistrature qu'il accomplit son pèlerinage en Terre Sainte. Le marquis de Godefroy Ménilglaise a trouvé dans les comptes de la *massarderie*⁷ de Mons que le corps municipal lui alloua deux cents livres « pour l'aidier en son voyage de Jhérusalem, veu les plaisirs que par cy devant il avoit fait, et faisoit journallement à la ville ». L'année suivante, les magistrats montois se réjouissent du retour de leur mayer et lui offrent « trois cannes⁸ de vin blanc et autant de claret », et M. de Godefroy note que « le vin blanc coûtait onze sols le lot ; le claret, neuf sols ». Lengherand avait un caractère amène et une situation de fortune qui lui permettait de traiter honorablement ses hôtes. Aussi, « pour fêter sa bien revenue il requist aller disner en son hostel Messeigneurs Escevens, pensionnaires, clerks, et massard », et le corps municipal renouvela pour la circonstance la gracieuseté d'offrir les cannes de vin blanc et de claret...

Si Georges Lengherand ne fut plus mayer de la ville après 1488, il continua de jouer un rôle dans son pays. En 1493 il fait partie d'une délégation des Etats du Hainaut envoyée auprès de l'empereur Maximilien I^{er}, encore « roi des Romains », pour traiter de l'aide financière que l'empereur demandait au Hainaut. On sait que Maximilien cherchait à fortifier l'unité de l'Empire en resserrant les liens entre ses Etats et en développant les structures centrales comme la Diète et la fiscalité.

En 1496, nous retrouvons Lengherand chargé d'une ambassade en Bourgogne et en France, où sa diplomatie dut être heureuse puisqu'à son retour ses concitoyens lui offrirent encore deux cannes de vin valant 26 sols.

Cet homme éminent mourut en mai 1500. Les comptes de la massarderie contiennent en effet cette note précise : « Le jeudi

⁶ De Godefroy Ménilglaise, *op. cit.*, pp. VIII-IX.

⁷ Le *massard* ou *massier* était un fonctionnaire municipal chargé, dans les circonstances officielles, de porter la *masse* ou sceptre, symbole de l'autorité publique, comme le font encore nos huissiers. Le *massard* tenait en outre les comptes de la municipalité.

⁸ Nom d'une ancienne mesure de capacité, encore employé en Normandie et d'autres régions pour désigner un récipient destiné au transport du lait. Le diminutif *cannette* désigne un pot ou verre allongé contenant de la bière. Le mot dérive du bas-latin *canna*, *kanna*, et désigne plusieurs vases qui doivent sans doute ce nom à leur forme allongée ; c'est une « mesure de liquide restée en usage dans les débits de bière » (Littré). Le mot est à rapprocher de *chane* ou *channe*, qui se rencontre dès le XII^e siècle.

21^e jour du mois de may 1500, que ce jour avoient esté Messeigneurs Maieur et Escebins à l'obsecque de feu George Lengherant, et à leur retour disnèrent en la maison de la paix, accompagnés d'autres du conseil, pensionnaires, massart, clerks et sergens à la dite ville »... Sa veuve, Adrienne Ansel ou Anseau, était encore en vie en 1507 ; il laissait deux filles, dont l'une fut probablement religieuse, et peut-être un fils ⁹.

Le voyage

Si Georges Lengherand nous intéresse, c'est moins, sans doute, en raison des fonctions qu'il remplit et des honneurs qu'il reçut, que par le récit qu'il a laissé de son grand voyage en Orient.

Suivant un usage encore vivace de son temps, Lengherand marque le début des années à Pâques. Aussi, lorsqu'il commence son journal en notant le 9 février 1485, c'est le 9 février 1486 qu'il faut entendre selon notre manière actuelle de compter ¹⁰. Il rentra dans sa patrie l'année suivante, donc le 16 février 1487, « après une laborieuse pérégrination accomplie en 372 jours », remarque M. de Godefroy ¹¹. Sa traversée de la Suisse romande actuelle se place ainsi à la fin février 1486. « Son itinéraire, écrit ¹² l'éditeur de 1861, le montre chevauchant à petites journées par la Champagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, le canton actuel de Vaud, la rive septentrionale du lac Léman, la vallée du Rhône jusqu'à Martigny. Il trouve en divers lieux la trace des récentes et sanglantes luttes entre Louis XI, Charles le Téméraire, les Suisses. Franchissant le Saint-Bernard avec d'extrêmes difficultés, il traverse le Piémont, le Milanais, le Bressan, le Véronais, et demeure dix-huit jours à Venise. » Il poursuivra jusqu'à Jérusalem et au Caire.

Lengherand ne chemine pas seul. Il est accompagné des deux frères Nicolas et Arnoul de Saint-Genois, ainsi que de Jérôme d'Ennetières dont la famille était apparentée aux Saint-Genois. Tous ces personnages tenaient une place considérable dans leur pays. La famille de Saint-Genois inclinait ses sympathies vers la France, dont le roi Charles VII eut pour maître d'hôtel et chambellan Simon de Saint-Genois, mort en 1494 après avoir été à trois reprises prévôt de la ville de Tournai. Nicolas et Arnoul étaient ses fils, et le premier fut aussi, cinq fois, prévôt de Tournai. Quant

⁹ De Godefroy Ménilglaise, *op. cit.*, pp. IX-X.

¹⁰ *Ibid.*, p. XV.

¹¹ *Ibid.*, p. XI.

¹² *Ibid.*, p. VII.

à Jérôme d'Ennetières, on le trouve chevalier du Saint-Sépulcre et encore prévôt de Tournai¹³.

En cette noble compagnie, Lengherand accomplit son pieux pèlerinage aux pays du Christ, tout en recueillant le long de la route des observations intéressantes. Son caractère présentait des traits heureux que le marquis de Godefroy Méniglaise définit de la façon suivante¹⁴ : « Il est doué, sinon d'imagination, au moins d'instruction et de sens, quoiqu'il ne se défende pas de certaines fables ; mais elles étaient accréditées alors. Il observe sur sa longue route le pays, les usages, les mœurs, et entre dans des détails souvent intéressants, parfois amusants. Il est exact et naturel, peu occupé d'ailleurs de sa propre personnalité : son accent est celui de la bonne foi ».

Notre intention n'est pas d'accompagner Lengherand jusqu'en Orient, mais simplement de recueillir ici ce qu'il dit de nos contrées entre le Jura et les Alpes. Nous sommes redevables au marquis de Godefroy Méniglaise du texte de Lengherand que nous reproduisons d'après son édition, et par-delà un siècle écoulé depuis cette édition, nous avons une pensée reconnaissante pour le savant éditeur. Notre gratitude va aussi à M. Paul-Emile Schazmann, de la Bibliothèque Nationale Suisse, à M. Gaston de Jongh, photographe à Lausanne, à M. Ulysse Casanova, trésorier de la Société d'Histoire du Valais Romand, et à M. le chanoine Jean-Marie Theurillat, archiviste de l'Abbaye de Saint-Maurice, qui nous ont aimablement apporté leur concours pour l'illustration de ce texte. Nous remercions aussi M. le chanoine Max Grandjean, bibliothécaire du Collège de Saint-Maurice, qui nous a fourni les indications kilométriques permettant d'apprécier la distance entre les divers lieux cités.

Et maintenant rejoignons la petite caravane à Pontarlier, d'où elle partit l'après-midi du jeudi 23 février 1485 selon la manière de compter de Lengherand, soit du jeudi 23 février 1486 selon la nôtre.

¹³ Ibid., pp. X-XI

¹⁴ Ibid., p. VII.

PASSAGE DU JURA

... A l'après disner partismes dudit Pontarly et vinmes couchier à Joingne¹ qui est à Monsg.² de Chasteau Ghyon² et de la comté de Bourgoingne, où il y a III grandes lieuwes³ et chevauche l'on toujours entre deux roches. A demi lieuwe près dudit Pontarly, l'on treuve ung chasteau sur une grande roche nommé Jou⁴, et est le chasteau que Monsg.² Derban rendy au roy moiennant XIII^m escus qu'il en eubt⁵. Laquelle ville de Joingne, qui est la clef de la comté de Bourgoingne de ce costé, est fermée et est petite villette et y a eu ung chasteau, mais les Allemans⁶ brulèrent et pillèrent la ville ; et est en merveilleux pays entre roches et montaignes à cincq lieuwes de Grantson, à huit lieuwes de Morat, et à chincq lieuwes de Nazareth⁷.

¹ Jougne, localité française du Département du Doubs, proche de la frontière suisse. Lengherand dit que c'était une petite ville « fermée », c'est-à-dire entourée de remparts.

² Hugues de Chalon, seigneur de Chasteau Guyon, était fils de Louis de Chalon prince d'Orange, et gendre d'Amédée IX duc de Savoie. Depuis quelques années il avait quitté le service de Bourgogne pour passer à Louis XI. Comines le qualifie « le plus grant seigneur de Bourgogne ». Il mourut en 1490 (G — Les notes marquées de la lettre G sont empruntées au marquis de Godefroy Ménilglaise).

³ Lieues. La lieue est une ancienne mesure itinéraire de longueur variable suivant les régions et les coutumes.

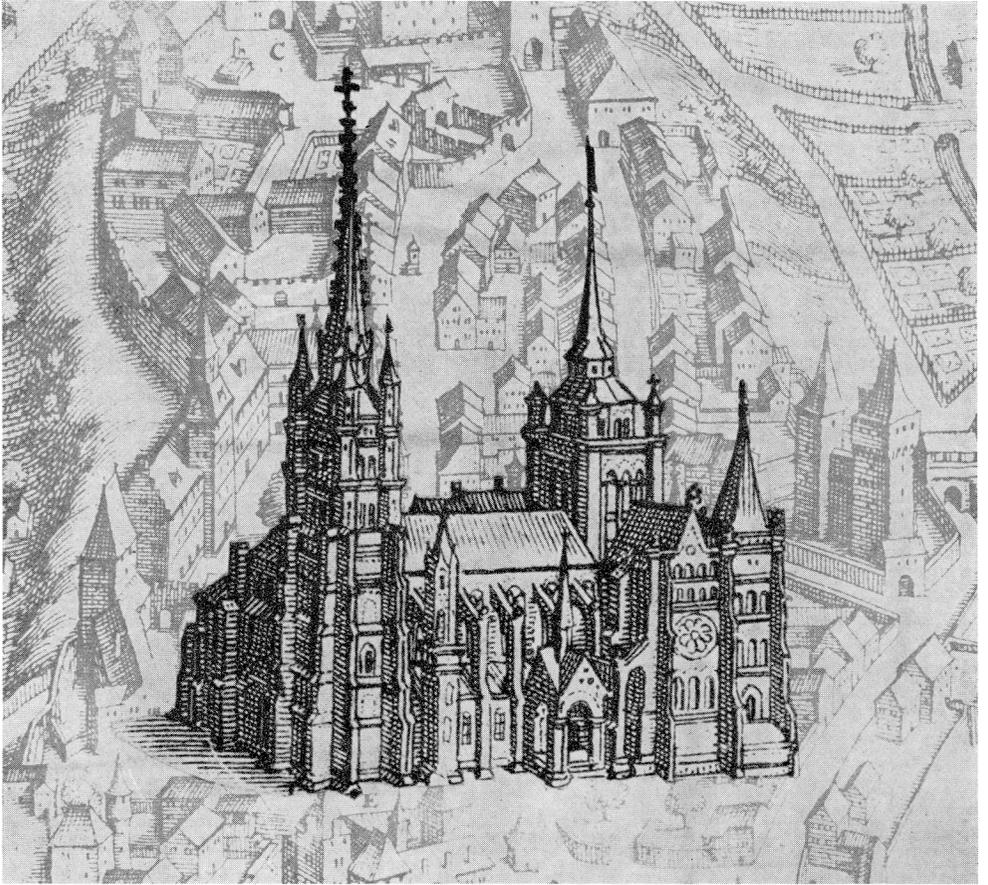
⁴ Le fort de Joux, à 1.050 m d'altitude, dans une région couverte de sapins, commandait les routes conduisant à Lausanne ou à Neuchâtel.

⁵ Louis Aleman, chevalier, seigneur d'Arbent, de Mornay, etc., gouverneur du château de Joux pour la duchesse Marie de Bourgogne, le rendit aux troupes de Louis XI en avril 1480. Olivier de la Marche l'accuse formellement de s'être laissé gagner par une somme de 14 000 écus. En 1495 il avait un commandement dans les troupes françaises envoyées à la conquête de Naples (G).

⁶ Il s'agit des Suisses qui s'emparèrent de Jougne et Pontarlier après leur victoire de Grandson en 1476.

⁷ Il n'y a pas de lieu ainsi nommé dans cette contrée, et je ne devine pas lequel notre voyageur a eu en vue. Il aura été trompé par quelque consonance mal saisie. Ce qui prouve qu'il a ici consigné des renseignements pris à la volée, c'est qu'il place Grandson à cinq lieues de Jougne, et Morat à huit lieues seulement. Or, il y a, en droite ligne, douze lieues de Jougne à Morat (G). — Aussi ne doit-il pas s'agir de Morat, mais de Morez, ainsi que de Nozeroy, dans le Département du Jura, localités dont les distances correspondent mieux à ce qu'écrivit Lengherand.

La cathédrale de Lausanne avec sa flèche primitive incendiée en 1674, d'après le plan de la ville (1642) par Mathäus Merian (1593-1650), de Bâle (*La Cathédrale de Lausanne*, par G. Chamorel, A. Naef et G. de Jongh, Lausanne, 1929, pp. 10 et 22, reproduction gracieusement autorisée par M. de Jongh). ▶



PAYS DE VAUD ET LAUSANNE

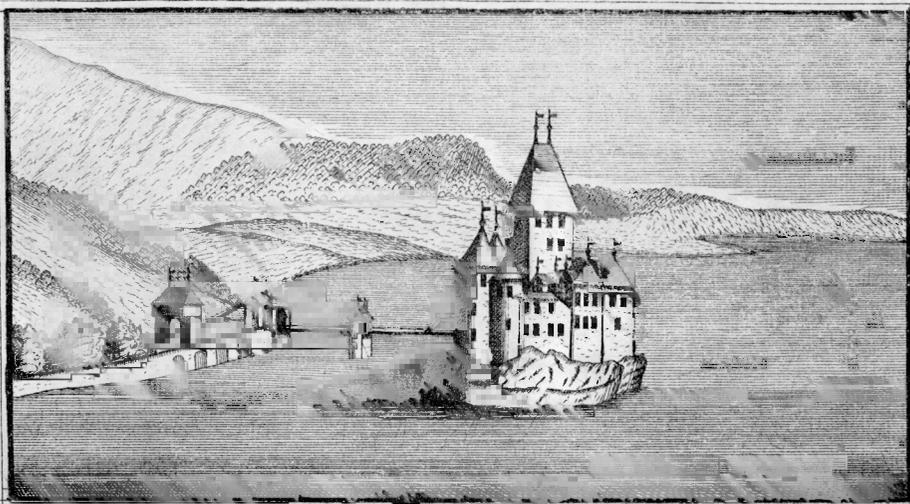
Le vendredy, XXIII.^e jour de février, nous partismes du matin de ladite ville de Joingne et allâmes disner à Lassara où il y a bourg et chasteau, et y a III lieuwes dudit Joingne jusques audit Lassara lequel appartient à Monsg.^r de Lassara⁸ qui est de l'ostel Monsg.^r le conte de Romont. Au partir dudit Joingne il y a une grande vallée, laquelle estoit plaine de glache⁹ et fort roidde, et à l'avaller, noz chevaulx et nous fûmes en grand dangier de rompre bras ou gambes. Et d'illec jusques la ville de Clere qui est la première du pays de Savoye de ce costé¹⁰, nous failly mener noz chevaulx en main et aller à piet pour les grandes gellées qui y estoient, car l'on chevaulche entre deux montaignes. Si tost que nous eusmes passé ladite ville de Clere, il nous failly monter à piet une grande roche et mener noz chevaulx en main, laquelle estoit plaine de glache ; et nous venus au dessus de ladite montaigne, eusmes très beau chemin jusques audit Lassara. Ce jour à l'après-disner partismes dudit Lassara et venymes couchier en la ville de Lozanne, pays dudit Savoye, où il y a IIII lieuwes dudit Lasarra, et est une très belle ville ; fusmes veoir l'église Nostre Dame audit Lozanne, qui est scituée au plus hault de la ville, et veymes la court et hostel de l'évesque tout près de ladite église. Et assez près dudit hostel et de ladite église, il y a un chasteau qui fut à messire George Menton¹¹, et présentement appartient par achat à Mess.^{rs} de chappitre de ladite église. De à l'environ de Lassara, l'on voit la ville de Grantson, aussy Neuf-

⁸ La noble et ancienne maison de La Sarraz s'éteignit en 1512, et la terre passa aux Gingins qui en prirent le nom. Guillaume de La Sarraz était, en 1460, gouverneur du pays de Vaud (G).

⁹ La vallée était remplie de neige et de glace, le sol était gelé, couvert de verglas, car le 24 février, dans le Jura, est encore rude. Il était nécessaire de cheminer avec prudence.

¹⁰ Il s'agit du lieu appelé les Clées, à l'entrée du pays de Vaud. Ce pays alors appartenait encore à la maison de Savoie à qui les Bernois l'enlevèrent en 1536 (G).

¹¹ Il s'agit d'un membre de l'illustre famille de Menthon qui tenait un rang important en Savoie et en Franche-Comté. Georges était peut-être fils de François de Menthon, chevalier, conseiller, chambellan, qui en 1467 exerçait la charge de bailli d'Aval. Le bailliage d'Aval était un des trois de la Franche-Comté, et comprenait Salins, Poligny, Arbois, Pontarlier (G).



4.296063

Chillon

B. Ker delin.

C. G. et Priv. Magist. Bern.

Nöhtiger excud. Berna

chastel qui est à Mons.¹ de Baudeville, mareschal de Bourgoigne¹², et la ville de Verdun¹³. A l'entour de Lozane, à l'un des costez est le lac de Lozanne, lequel, comme l'on dist, contient XVI lieuwes de loing et deux lieuwes de large et plus ; et tout du long ledit lac sont grandes roches sur lesquelles les nuées se reposent. Et est ung très bon pays et fertile à l'environ dudit Lozanne ; et y avons veu mollins à eauwe qui soyent bois comme font soyeurs d'aix en nostre pays¹⁴.

SUR LA RIVE DU LEMAN

Le samedi, XXV.^e jour de febvrier, partismes dudit Lozanne après disner et vinmes au giste à Villenove, pays de Savoye, où il y a six grandes lieuwes. A l'avant disner ce jour feymes ferrer nos chevaulx et rembourer leurs selles. Et depuis que nous fusmes party dudit Lozanne jusques à Villeneuve, nous bordoyâmes toujours le lac jusques à ladite Villeneuve, lequel lac commence à Genève et fine à Villeneuve¹⁵ où il y à XVI lieuwes : car de Genève jusques à Lozanne il y a X lieuwes, et dudit Lozanne jusques à Villenoefve VI lieuwes ; sont lesdites XVI lieuwes. Et en venant dudit Lozanne jusques à nostre giste passâmes parmi V villettes qui sont fermées, mais après la journée de Grantson, les Allemans les bruslèrent ; aussy firent ilz Villenoefve. La première villette se nomme Covillie, la seconde Boutrye, la tier-

¹² Lengherand désigne ici Philippe de Hochberg, seigneur de Badenweiler, qui succéda en 1487 à son père Rodolphe de Hochberg dans la Principauté (alors Comté) de Neuchâtel, et mourut en 1503. Il était gendre d'Amédée IX duc de Savoie, et portait depuis 1480 le titre de maréchal de Bourgogne conféré par Louis XI. Probablement Rodolphe l'avait, de son vivant, mis en jouissance de la ville même de Neuchâtel (G).

¹³ Sans doute faut-il lire : ville d'Yverdon.

¹⁴ Lengherand compare ici, semble-t-il, les moulins à eau du pays de Vaud, avec leurs palettes de bois battues par l'eau, et les moulins à vent des Pays-Bas, avec leurs ailes de toile.

¹⁵ Il serait plus exact de dire que le lac commence près de Villeneuve et se termine à Genève.

¹⁶ On a reconnu Cully, Lutry, Saint-Saphorin, Vevey et... La Tour-de-Peilz qui se cache sous le nom déformé de *Lutore* !



che Saint Forin, la quarte Vesvet qui est assez bonne villette et la V.^e Lutore¹⁶. Et après toutes icelles villes, assez près dudit Villeneuve, y a un beau chasteau sur le lac nommé le chasteau de Chillon, et est à Monsg.^r de Savoye ; lequel n'a pas esté brulé comme les autres villettes.

VISITE DE SAINT-MAURICE

Le dimence, XXVI.^e jour de février, nous partismes du matin de Villeneuve et vinmes disner en la ville de Saint Maurice ; et y a IIII grandes lieuwes, et chevaulche l'on tousjours entre grands rochers et montaignes, et le chemin plain de pierres telles que à grand peine, en la pluspart du chemin, les chevaulx ne peuvent aller le pas. Pendant lequel chemin, après avoir fait deux d'icelles lieuwes, trouvâmes une ville qui se nomme Aille où il y a un chasteau¹⁷. Et obstant que icelle ville et la ville de S.^r Maurice soyent playnement de la duchié de Savoye, sy est il que les Allemans les tiennent pour et ou nom de ceulx de Bernes, et sont par leurs officiers régis et gouvernez¹⁸. Et tost après que l'on a passé ladite ville d'Aille, l'on treuve trois chasteaulx qui ont esté destruits desdits Allemans, combien que les deux d'iceulx se refont un petit ; et gagnèrent icelles plaches tost après la journée de Grantson, et y fut Monsg.^r de Lorraine¹⁹ avec lesdits Allemans ou Souysse. Enquis pour quoy ces deux villes sont demourées ès mains des Allemans et non pas Lozanne ne les autres cinq petites villettes jusques audit Villeneuve, ont respondu qu'ils ne scevent, se n'est pour ce que la pluspart des autres villes sont du pays de Vaulx appartenant à Monsg.^r de Romont²⁰ que le duc de Savoye a racheté, et les tient jusques

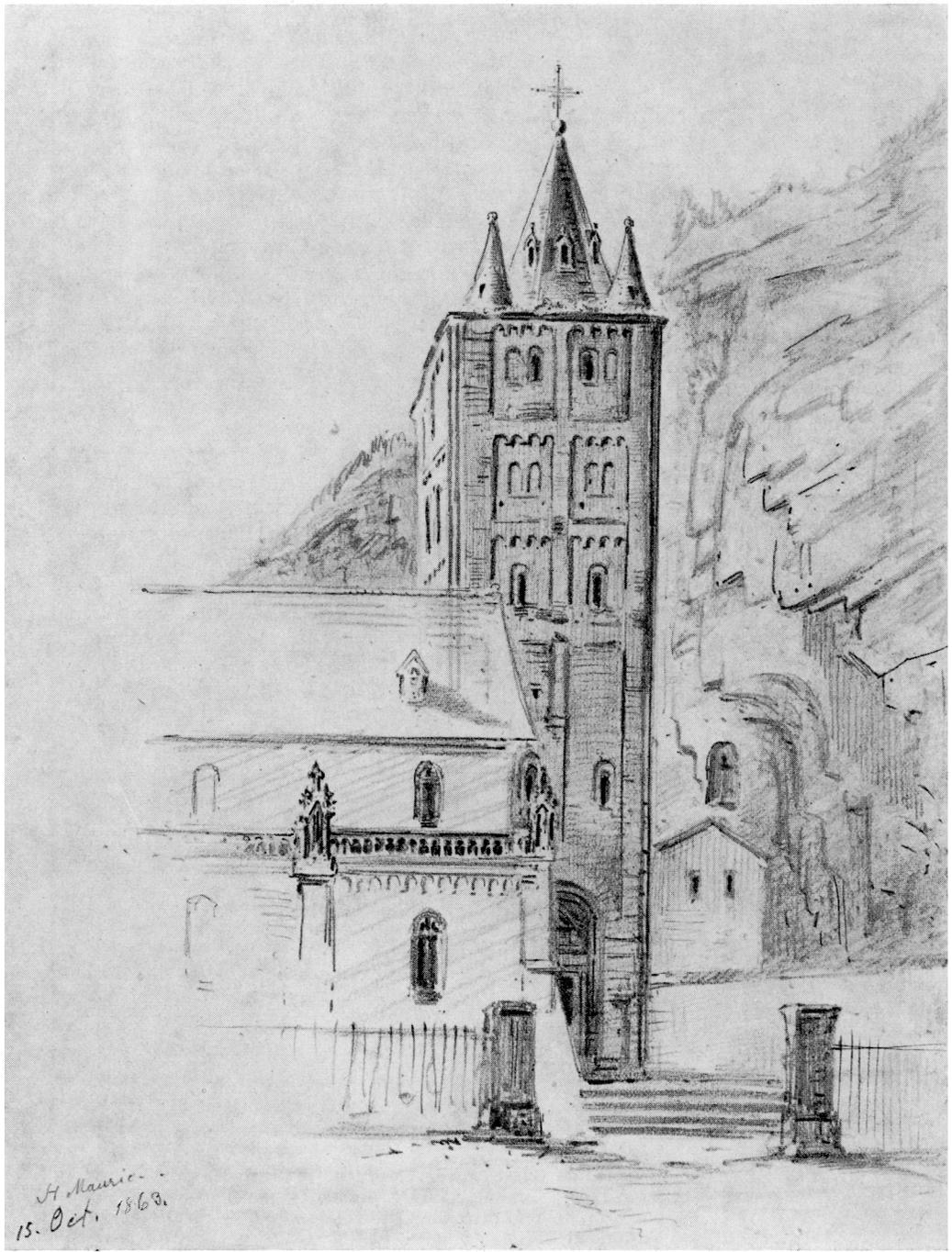
¹⁷ Aigle.

¹⁸ On notera que, malgré l'issue des guerres de Bourgogne, Lengherand tient l'occupation des villes d'Aigle et de Saint-Maurice par les « Allemans », c'est-à-dire les Bernois et les Haut-Valaisans, pour une occupation de fait, car, en droit, il juge que ces localités appartiennent « pleinement » à la Savoie.

¹⁹ René II duc de Lorraine en 1473, mort en 1508. Il se mit en 1476 à la tête des Suisses en guerre avec le duc de Bourgogne et le duc de Savoie (G).

²⁰ Jacques de Savoie, comte de Romont, baron de Vaud, frère d'Amédée IX duc de Savoie, et fils du duc Louis II. Il mourut au château de Ham le 30 janvier 1486 (G). Lengherand ignorait sans doute sa mort.

La tour abbatiale de Saint-Maurice que put voir Lengherand (l'église a été reconstruite au début du XVII^e s.). Dessin anonyme inédit de 1863. — Original dans la *Collection Ulysse Casanova*, Saint-Maurice. ►



*H. Maurice -
15. Oct. 1863.*

que mondit sg.' de Romont l'en avera rembourssé, aussy à la requeste de Madame de Savoie. Lors à l'entrer en ladite ville de Saint Maurisse lesdits Souisses ou Allemans y ont fait faire ung fort par le costé où y sommes entrez. Et la endroit passâmes par dessus la rivièrè du Rosne qui est peu de chose la endroit où il y a l.^e arcure de pierre contenant XXXI dextre de loing et de grande haulteur ²¹. Et dist on que le diable le fist en une nuyt, mais il fut conjuré ; mais après estant confus, demanda pour sa peine ce que premier passeroit dessus, qui lui fut acordé, et ce fut un chat. Pour l'honneur du saint dimence ²², oymes la messe en l'abbeye Saint Maurisse audit lieu de la ville Saint Maurisse ; et après le avoir oye, veymes aucuns reliquaires, et entre autres le corps de saint Maurisse, l'espée dont il obt la teste trenchié ; ung reliquaire où l'on dist estre une partie de la couronne d'espine de Notre Seigneur ²³ ; et ung aultre reliquaire de saint Martin à la manière d'un pot de chucades ²⁴ ouquel l'on dist que après que saint Maurisse eubt la teste trenchié, il recueilly de son sang sur la terre, et mesmes d'un couteau qui nous fut monstré, il relevoit ledit sang et le mist oudit pot. Et après aucuns lui volrent oster icellui sang, et par miracle ce devint comme une pierre. Aussy nous fut monstré deux aneaux que l'on dist que Mons.' saint Maurisse portoit en son vivant en ses doiz ; et pluseurs aultres reliques nous furent monstrées ; et est de l'évesquié de Mons.' de Syon. Après disner, partymes dudit Saint Maurisse et vinmes au giste en ung village nommé Mertigny où il y a eu ung chasteau ²⁵ sur une roche, que pour le présent est démoly. Passâmes ung [lieu] que l'on nomme Pissevache ²⁶ ; et

²¹ Le voyageur est frappé par l'arche du vieux pont de pierre de Saint-Maurice, qui enjambe le Rhône fort resserré en cet endroit. L'auteur donne à ce pont « 31 dextre » de longueur, soit 31 coudées, ce qui correspond à 15 ou 16 mètres.

²² Dimanche.

²³ Précieux reliquaire contenant une épine de la Couronne du Christ, don de saint Louis IX, roi de France, en février 1261, soit 1262 selon le calendrier actuel.

²⁴ « Un pot de chucades », c'est-à-dire un pot de confitures. Cf. Aubert, *op. cit.*, p. 237.

²⁵ Le château de La Batiaz, à l'entrée de Martigny, avait été incendié lors de la conquête du Bas-Valais en 1475.

²⁶ Il est curieux de voir que ce nom pittoresque était déjà en usage au XV^e siècle...



jusques audit Mertigny où il y a trois lieuwes, nous chevauchâmes entre roches et grandes montaignes près l'une des aultres, les plus grandes que encoires j'ay veu. Et s'y voit on pluseurs beghudes²⁷ faittes si très haultes sur icelles roches, que je ne congnois guères de gens qui y fussent sceurs, au mains telz que moy. Et jusques ledit Mertigny, obstant que ce soit duchié de Savoye, sy les tiennent les Allemans comme ladite ville de Saint Meurisse dont devant est parlé.

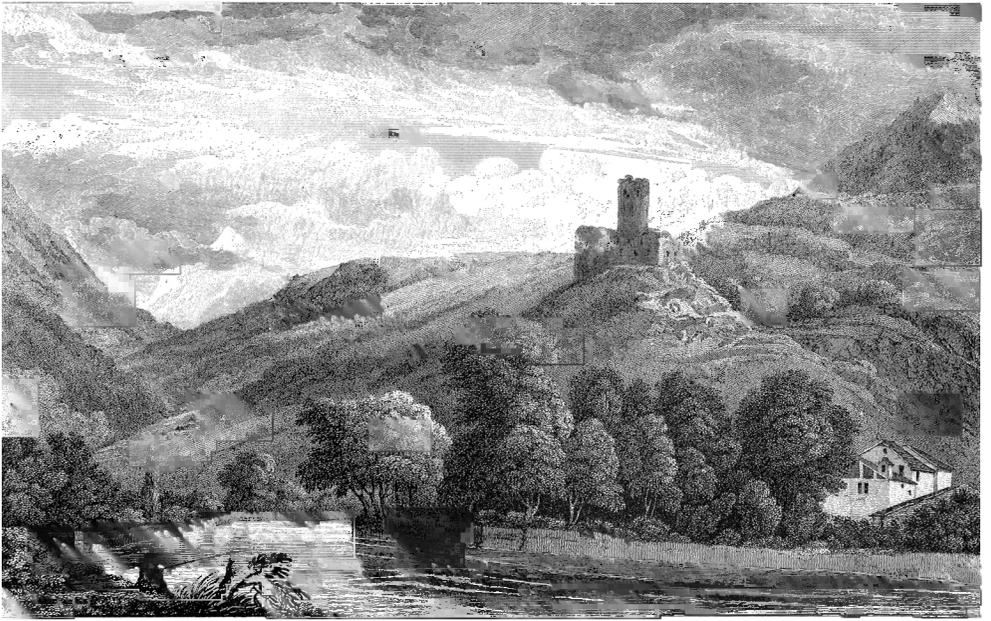
LES DEUX MARTIGNY ET L'ENTREMONT

Le lundy, XXVII.^e jour de février, partismes du matin dudit Mertigny le petit et vinmes disner à Saint Branchier où l'on compte deux lieuwes seullement. Et en nostre chemin, tost après nous widié dudit Mertigny le petit, trouvâmes le grant Mertigny²⁸ où il y a ung très beau bourg, mais il n'y a point logis de chevaux pour autant que estions. Il y a XIII ou XIII ans que par déluge d'eauwe ledit grand Mertigny fut tout destruit, des pierre chéans des montaignes et des eauwes et sablon ; mais à présent est refait. Tost après que fûmes party hors dudit grand Mertigny, nous failly tirer entre deux roches et montaignes comme aultres journées paravant, et sur la rive d'unne eauwe venant desdites montaignes nommée le Rosne²⁹, qui est tant estroicte que à grand doubte y passe ung homme de piet en prenant son cheval en main. Et de ladicte estroicte voye jusques à l'eauwe y a merveilleuse profondeur et haulteur pour y perdre homme et cheval ; et si est le regard desdictes roches et montaignes tant hault que c'est chose merveilleuse à regarder ; et que pis est, nous ayant cheminé aucun temps par icelle estroicte voye, nos chevaux en main, trouvâmes glaches venant des

²⁷ Selon le Glossaire de M. de Godefroy, ce mot désignerait un cabaret isolé, une auberge de campagne. Le *Glossaire des Patois de la Suisse romande* (t. II, Neuchâtel et Paris, 1934-54, p. 313) donne à *begude* une origine provençale ; le mot est cité dès le XVI^e siècle en Pays de Vaud. Il s'agit de cabane, hutte, maisonnette, parfois plus spécialement de cabaret, guinguette.

²⁸ Lengherand distingue Martigny-le-Petit (la Ville actuelle) et Martigny-le-Grand (le Bourg). Les choses ont changé depuis le passage de Lengherand...

²⁹ Lengherand commet ici une erreur : il a confondu les noms du Rhône et de la Dranse.



eauwes qui descendent des montaignes sy merueilleuses avec l'estroit chemin, que possible n'estoit aux chevaulx de y passer ; mais fally envoyer quérir hommes marons³⁰ de montaignes, pour de leurs haxes³¹ rompre la glache, pour les gens et chevaulx passer à sceureté. Et lesdicts gens et chevaulx encoires estans en ce dangier, possible ne leur estoit de tourner leurs chevaulx pour retourner dont ilz estoient venus. A l'après disner partismes dudit lieu de Saint Branchier qui est ung très beau bourg, et vinmes couchier au bourg Saint Pierre où il y a trois lieuwes. Trouvasmes ung très bon village à une lieuwe dudit Saint Branchier nommé Orchilles³², et une aultre lieuwe ensuivant trouvâmes encoire ung aultre bon village nommé Allides³³. Et pour parler du chemin depuis ledit Saint Branchier jusques audit bourg Saint Pierre, ne vous en saroye que escripre³⁴, fors que c'est de pis en pis et de destroit en plus grand destroit. Et y avoit lors merveilleusement de nesges ; et s'il ne gellast sy fort, ne pourroye croire qu'il n'y eüst encoires fait plus dangereux. Et tout le quartier fait pour ceste journée est de la nature de Saint Maurice, et les aultres villes et plaches d'illec jusques au giste de ceste journée, comme que ce deveroit estre comme devant est dit au duc de Savoie.

AU GRAND-SAINT-BERNARD

Le mardy, darrain jour de février³⁵, partîmes du matin dudit bourg S.^t Pierre que l'on dist estre le piet de la montaigne S.^t Bernard, à intencion de aller oyr la messe en l'église sur le mont de Mont Jous³⁶ que l'on dist sur le mont Saint Bernard,

³⁰ Ouvriers et gens de peine du mont Saint-Bernard (G, Glossaire).

³¹ Il fallait briser la glace à coups de hâche.

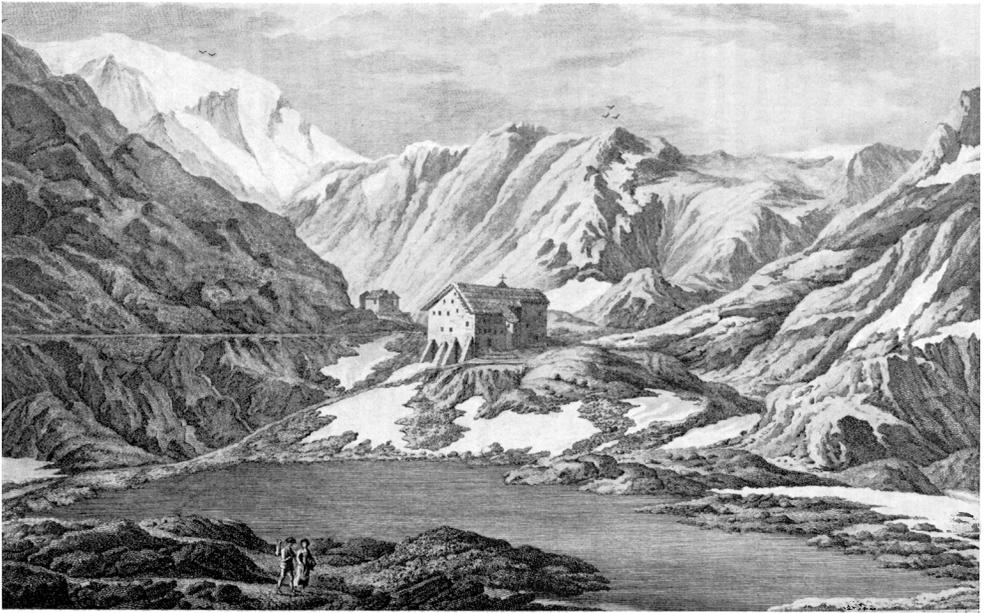
³² Orsières.

³³ Lengherand écrit Allides parce qu'il avait entendu qu'il se trouvait « à Liddes ».

³⁴ Lengherand déclare qu'il ne saurait décrire autre chose que l'étroitesse de la vallée. Il insiste aussi, comme pour Aigle et Saint-Maurice, comme pour Martigny, sur les droits du duc de Savoie sur cette région. Lengherand devait être un partisan de la Savoie comme du malheureux duc de Bourgogne.

³⁵ Mardi 28 février, dernier jour du mois.

³⁶ Mont Joux.



comme nous feymes ; et y a trois lieuwes dudit bourg Saint Pierre jusques audit mont de Saint Bernard. Or pour parler de la manière de nous pellerins passer iceulx mons, par l'advis d'aucuns de nostre compaignie qui par pluseurs foys le avoyent passé, prismes marons qui sont hommes fors et robustes, pour chascun maron mener ung de noz chevaux en main, veu les grandes neges qui y estoient lors, et plus grandes que passé long temps n'avoient esté veues comme nous fut dit³⁷. Et pour la sceureté de noz corps encoires par l'advis tel que dessus, prinsmes chascun de nous muletz ou chevaux du pays faiz de passer icelles montaignes, pour nous monter dessus et nous porter jusques audit mont Saint Bernard. Et d'encoste chascun de nous avyons aussy ung maron à piet pour aydier à conduire lesdis muletz ou chevaux ; et en ma foy je prie à tous ceulx qui liront ce livret et mémorial après moy qu'ils voellent suppléer, que Dieu ne m'a tant presté de sens que de savoir mettre par escript les dangiers et éminenz périlz qui y estoient à l'heure que feymes le chemin ; car les enseignes qui sont sur les chemins, de longs sappins à manière de lanches³⁸, estoient presque toutes couvertes de nesges ; et alefois les bestes qui nous portoyent y entroyent si parfont que chevaux et homme tumboyent en bas ; et sy ne fussent les nesges, il n'y avoit remède que à jamais n'estoient mors et perdus. Je délayray à parler de ces grans dangiers, et comment il fault les povres bestes aller tant près du bord³⁹ de le haulteur de ces grands roches, et aultrement pour ce que le chemin est si connus par renommée ; mais en ma consience je voel bien dire que où que fus oncques, je n'eulz si grand paour.

Nous arrivez audit mont S.^t Bernard et après avoir oye le messe, envoyâmes noz chevaux par lesdis marons qui dudit bourg Saint Pierre jusques illec les avoyent amenez, jusques au bourg Saint Remy. Et nous fûmes par les frères dudit mont Saint Bernard très bien receuz de boire et de mengier, mesme nous feirent mettre la table et faire bon feu en une belle et honneste chambre sans nous mettre ou palle de léans, jasoit que la coustume soit telle que aller oudit palle⁴⁰. Nous avoit prins nostre réfection, obstant que riens ne nous fut demandé, si fut mis argent ou troncq de léans à la descharge de nous trois⁴¹. Et ce fait, par

³⁷ L'hiver 1485-86 avait été fort rude, plus que les années précédentes, à ce que raconte Lengherand de ses traversées du Jura et des Alpes.

³⁸ Lengherand compare les « longs sapins » à des lances qui seraient plantées dans le sol pour aider les voyageurs à se diriger sur les chemins enneigés.

³⁹ On sait que les mulets ont toujours eu cette habitude de marcher au bord des sentiers longeant l'abîme.

⁴⁰ Lengherand et ses amis apprécèrent cet accueil dans « une belle et honneste chambre », plutôt que d'être logés « ou palle de léans », au poêle de la maison, c'est-à-dire dans la salle chauffée commune.

⁴¹ S'agit-il d'une distraction ? Lengherand dit ici : « nous trois », ce qui

l'avis comme dessus de ceulx de nostre compaignie qui aultres-fois y avoyent esté, chacun de nous prinst deux marons pour lui conduire et le aidier à dévaller la montaigne dudit lieu Saint Bernard jusques audit bourg Saint Remi. Et iceulx deux marons avoyent deux longs bourdons⁴² qu'ilz tenoyent en leurs mains, et le pélerin entre eulx deux ou milieu de leurs deux bourdons, et se apoyoit l'on sur ces deux bourdons, qu'ilz tenoyent fermement selon que le cas le requéroit, quand l'on montoit l'un sur ses espaulles, et quand l'on dévaloit pareillement faisoit l'autre. Et pour vérité dire, obstant qu'il me sembloit que possible n'estoit de veoir si grans montaignes et si dangereux et périlleux chemin, toutesfois si me semble il que le chemin dudit mont Saint Bernard jusques audit bourg Saint Remi est encoires plus dangereux que l'autre. Nous, arrivez audit bourg Saint Remy, noz chevaulx repeuz et nous avoir but ung cop et prins nosdiz⁴³ marons, partismes dudit bourg Saint Remy où il y avoit deux lieuwes dudit mont Saint Bernard jusques illec, et allâmes couchier à ung village nommé Estroibelet⁴⁴, menant noz chevaulx chascun de nous en main ; et y a une lieuwe dudit bourg Saint Remy jusques illec ...

Ainsi s'achève cette traversée de ce qui est aujourd'hui la Suisse romande. Cette traversée n'a duré que cinq jours : le jeudi 23 février 1486, la petite troupe chevauche de Pontarlier à Jougne ; elle n'abordera le territoire vaudois que le lendemain. Vendredi 24 marque une longue étape : de Jougne à Lausanne, où elle passe la nuit. Nos voyageurs coucheront le samedi soir à Villeneuve, le dimanche soir à Martigny « le Petit », c'est-à-dire en Ville, et le lundi soir à Bourg-Saint-Pierre. Le mardi 28 enfin, ils passeront le Grand-Saint-Bernard.

laisserait entendre qu'il avait seulement deux compagnons. Et pourtant M. de Godefroy Ménilglaise lui donne, p. X, trois compagnons : Nicolas de Saint-Genois, Arnoul de Saint-Genois et Jérôme d'Ennetières. D'ailleurs, la veille, au « grant Mertigny », Lengherand et ses amis n'avaient point trouvé de « logis de chevaulx pour autant que estions »... La petite troupe se serait-elle donc divisée, ou l'un des voyageurs n'aurait-il pas franchi le Saint-Bernard avec les trois autres ?...

⁴² Deux longs bâtons comme en avaient les pèlerins.

⁴³ Après avoir « bu un coup » et donné pitance aux chevaux, les voyageurs remercièrent leurs guides ou « marons ». M. de Godefroy pense qu'il manque un mot dans le manuscrit qu'il édite et qu'il faut lire : ... *prins [congié de] nosdiz marons* ; un autre manuscrit corrige le texte en écrivant *payé* au lieu de *prins* : ... *payé nosdiz marons*.

⁴⁴ Etroubles, comme Saint-Rémy, est dans la vallée d'Aoste.

Toponymie

Relevons d'abord l'intérêt toponymique que présente le texte de Lengherand en fournissant des indications littéraires sur les noms de nos régions et de nos localités à une époque intermédiaire entre le Moyen Age et les Temps Modernes. La lecture attentive du document permet, en effet, d'identifier tous les toponymes de notre contrée cités par le voyageur.

Quelques noms de lieux se présentent déjà dans la forme qu'ils ont conservée jusqu'à nos jours, tels *Genève, Romont, Chillon, Pissevache, Bourg-Saint-Pierre, Bourg-Saint-Rémy*.

D'autres ont été mal compris ou mal transcrits par l'écrivain montois, chez qui des homophonies plus ou moins prononcées ont rejoint des réminiscences de toponymes plus illustres. Ces confusions se localisent dans le passage du Jura, où Lengherand confond le nom de Nozeroy avec celui de la cité biblique de *Nazareth*, Morez avec *Morat* rendu célèbre par la lutte des Suisses contre le Téméraire, et la ville d'Yverdon avec la ville de *Verdun* plus proche de Mons la patrie du narrateur. Même alors, la graphie de Lengherand n'est pas dénuée d'intérêt, en apportant son modeste témoignage phonétique. Toutefois, on peut soupçonner l'ouïe du voyageur de lui jouer parfois des tours, notamment lorsqu'il parle des petites villes vaudoises baignées par le Léman, et dont il nous livre les noms curieusement travestis : Cully devient *Covillie*, Lutry *Boutrye*, Saint-Saphorin *Saint-Forin*, Vevey *Vesvet*, La Tour de Peilz *Lutore* ! Sans doute faut-il ranger dans la même catégorie des noms déformés par une audition imparfaite : *Clere* pour Les Clées, *Orchilles* pour Orsières, *Estroibelet* pour Etroubles...

Les autres toponymes — et c'est le plus grand nombre — prennent place normalement parmi les variantes habituelles. Nous les réunissons dans la liste suivante :

Aigle	<i>Aille</i>
Bourgogne	<i>Bourgoingne</i>
Châtelguyon	<i>Chasteau Ghyon</i>
Grandson	<i>Grantson</i>
Jougne	<i>Joingne</i>
Joux	<i>Jou</i>
La Sarraz	<i>Lassara</i>
Lausanne	<i>Lozanne</i>
Martigny	<i>Mertigny</i>
Mont Joux	<i>Mont Jous</i>
Neuchâtel	<i>Neufchastel</i>
Pontarlier	<i>Pontarly</i>

Rhône	<i>Rosne</i>
Saint-Maurice	<i>Saint-Maurisse, Saint-Meurisse</i>
Savoie	<i>Savoie</i>
Sembrancher	<i>Saint-Branchier</i>
Sion	<i>Syon</i>
Vaud	<i>Vaulx</i>
Villeneuve	<i>Villenove, Villeneufve, Villenoefve</i>

Si la plupart de ces noms n'offrent rien d'exceptionnel, il y a lieu cependant de s'arrêter un instant sur le nom de Vaulx. Les étymologistes rattachent le nom du Pays de Vaud au mot germanique *Wald* signifiant « forêt » ; les formes *Vuaudi patriam* en 1219 ou *Waut* en 1300, avec leur cortège de variantes, et le nom allemand actuel *Waadt*, rappellent aisément l'allemand *Wald*, devenu *Waut* ou *Gaut* en vieux français, *Gualdo* en italien. Cette racine germanique apparaît nettement dans les anciennes formes latinisées du haut Moyen Age : *in comitatu Waldense, in pago Waldense* ⁴⁵.

L'expression *pagus Waldensis* apparaît à son tour comme une traduction ou adaptation germanique de l'expression *pagus Juranensis* ou *pagus Jurensis*, d'origine celtique, qui se rencontre aussi dans le haut Moyen Age. L'une et l'autre ont le même sens et désignent un pays couvert de forêts. Les noms du *Jorat* et du *Jura* n'ont pas d'autre sens, et celui du Pays de Vaud non plus. Si le terme germanique *Wald* date probablement de l'occupation burgonde, l'équivalent celtique *Jur* est bien antérieur, et c'est à lui que l'on doit encore rattacher les *Jeurs* et les *Joux* qui, du Valais au Jura, désignent aussi des emplacements forestiers ⁴⁶.

Lengherand, parlant du Fort de Joux, dans le Jura, écrit *Jou*, alors qu'il cite le Mont Joux sous la forme *Mont Jous*. La différence des orthographes, malgré l'homophonie, n'est sans doute pas fortuite, car si le narrateur n'ignore pas que le Grand-Saint-Bernard fut jadis appelé Montagne de Jupiter, *Mons Jovis* (ce qu'il rappelle en écrivant *Jous*), il met à part le Fort jurassien qui devait son nom à la forêt environnante (et qu'il écrit dès lors *Jou*).

Mais en ce qui concerne le nom du Pays de Vaud, Lengherand a une idée personnelle qui diffère de l'opinion généralement admise aujourd'hui. Pour lui, c'est le pays des vallées : le Pays de Vaulx. Si l'on songe à ses traversées hasardeuses du Jura et des Alpes, si l'on se rappelle l'attention qu'il portait aux vallées

⁴⁵ Eugène Mottaz : *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, t. II, Lausanne, 1921, p. 729.

⁴⁶ *Ibid.*, II, 5, 11-13 ; cf. *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, Attinger, IV, 289, 301 ; VI, 51.

étroites et profondes qu'il parcourait, on comprend parfaitement que cette chevauchée ardue par monts et par vaux ait profondément marqué son esprit.

Odométrie

Lengherand prenait soin de noter régulièrement dans son journal, non seulement le nom des lieux qu'il traversait, mais aussi la distance de l'un à l'autre et le lieu de chaque nuitée. Ces indications peuvent intéresser la géographie.

Notre voyageur donne les distances par le nombre de lieues, mais l'on sait qu'une lieue est une mesure fort variable selon les pays, et il est assez difficile de préciser la mesure exacte qu'employait Lengherand. Il faut aussi se garder de considérer les distances actuelles comme des valeurs permanentes et immuables ! De fait, l'époque moderne redresse les routes de plaine en supprimant les courbes et détours, et allonge les routes de montagne pour éviter les pentes trop raides : il s'ensuit que les routes d'autrefois étaient plus longues en plaine et plus courtes en montagne que les routes d'aujourd'hui.

M. le chanoine Max Grandjean a bien voulu nous indiquer, en chiffres ronds, les distances kilométriques qui séparaient, sur les routes anciennes, les localités citées par Lengherand. Il est ainsi possible d'établir un tableau comparatif. Mais avant de suivre notre pèlerin sur les routes « suisses », arrêtons-nous auparavant au seuil du Jura français, à Jougne. De là, Lengherand note d'abord les distances dans trois directions :

à l'Est,	jusqu'à Grandson	5 lieues
à l'Ouest,	jusqu'à Morez	8 »
au Nord,	jusqu'à Nozeroy	5 »

Ces indications, il les a empruntées à autrui, car il n'a pas eu l'occasion de les vérifier lui-même ; il convient donc de n'y voir que des approximations... Selon la bienveillante communication de M. le chanoine Grandjean, ces distances devaient être de 26 km entre Jougne et Grandson, de 50 entre Jougne et Morez, de 35 entre Jougne et Nozeroy. Les lieues de Lengherand oscilleraient donc entre 5 km 200 (dans le parcours Jougne-Grandson) et 7 km (dans le parcours Jougne-Nozeroy)...

Mais abordons le territoire vaudois et notons les étapes de nos voyageurs venus du Hainaut :

<i>vendredi</i>	24 février	Jougne - Lausanne	7 lieues	39 km
<i>samedi</i>	25	» Lausanne - Villeneuve	6 »	30 »
<i>dimanche</i>	26	» Villeneuve - Martigny (Ville)	7 »	39 »
<i>lundi</i>	27	» Martigny (Ville) - Bourg-Saint-Pierre	5 »	30 »
<i>mardi</i>	28	» Bourg-Saint-Pierre - Etroubles	6 »	22 »

Le passage des Alpes, par ses difficultés et ses lenteurs, parut sans doute particulièrement long. Les routes anciennes, de Bourg-Saint-Pierre à Etroubles, devaient compter 22 km, alors que les routes modernes, moins accidentées, en comptent 32.

Si l'on s'en tient aux étapes précédentes, les distances données par Lengherand permettent de calculer la longueur de la lieue qu'il emploie et qui s'établit ainsi :

longueur de la lieue	5 km	570	entre	Jougne et Lausanne
»	»	»	»	Lausanne et Villeneuve
»	»	»	»	Villeneuve et Martigny-Ville
»	»	»	»	Martigny-Ville et Bourg-Saint-Pierre

Ces variations n'autorisent pas de conclusions rigoureuses. Il apparaît toutefois qu'à deux reprises la longueur donnée correspond assez exactement à celle de la lieue anglaise qui est de 5 km 569. Les relations commerciales étroites qui rapprochaient aux XIV^e et XV^e siècles l'Angleterre et la Flandre expliquent sans doute cette identité de mesure.

Achevons ces remarques odométriques en constatant que la petite troupe des voyageurs montois et tournaisiens couvrait une distance journalière de 30 à 40 km.

Observations et souvenirs

Quoi qu'il paraisse, cette traversée est normale, car Lengherand et ses compagnons ont conscience de l'immense trajet qu'ils ont à parcourir pour aller pèleriner au tombeau du Christ. Aussi ne s'attardent-ils pas en chemin. Cette préoccupation les empêche naturellement de tout voir, de tout observer, et on ne saurait leur demander d'entrer dans le détail des choses ou des coutumes, ou de décrire la beauté d'un paysage, ce qui n'est ni dans leur propos ni de leur époque.

Néanmoins, ils ont remarqué la grandeur du Léman, qu'ils nomment « lac de Lausanne ». Ils sont surtout frappés de la hauteur des montagnes et de l'étroitesse des vallées, et leur étonnement se comprend d'autant mieux qu'ils viennent d'un pays où les plus hauts sommets ne dépassent pas 650 mètres. La rigueur de l'hiver qui s'achève a couvert de neige et de glace les chemins qu'ils suivent, ce qui les contraint souvent à tenir leur monture à la main et à cheminer eux-mêmes à pied. Les vallées du Jura et des Alpes leur font, sous ce décor hivernal, un effet particulièrement sauvage et redoutable.

En dehors de la nature, Lengherand et ses compagnons ont tenu à voir les principaux monuments, notamment la cathédrale de Lausanne et l'Abbaye de Saint-Maurice. Ils consacèrent à celle-ci la plus grande partie de la journée du dimanche 26 février : ils y arrivèrent dès le matin pour assister à la messe, ou,

comme ils disent avec plus de justesse, pour « l'ouïr ». Puis ils visitèrent le Trésor de l'église abbatiale, et le récit de Lengherand présente plusieurs reliquaires parmi lesquels on reconnaît quelques-uns qui existent encore et sont particulièrement précieux.

Outre l'Abbaye, la hardiesse du vieux pont a fait l'admiration des voyageurs, que nous pouvons accompagner ensuite à Martigny, où la distinction qu'ils font entre Martigny-le-Petit et Martigny-le-Grand ne manque pas de piquant si l'on considère que le présent a totalement inversé les rapports...

Mais, parmi toutes les constructions remarquées au cours du voyage, Lengherand nous paraît avoir eu une prédilection pour les châteaux dont il note chaque fois la présence en un lieu ou un autre. Plusieurs sont en ruines ou portent des traces d'incendie, et Lengherand ne manque pas, chaque fois que l'occasion lui en est donnée, de rappeler que ces destructions furent l'œuvre des « Allemands », c'est-à-dire des Suisses, au cours des luttes contre le Téméraire et contre la Savoie son alliée. Notre écrivain semble n'avoir pas encore pris son parti de la situation nouvelle et il rappelle obligeamment les « droits » de la Savoie sur les territoires occupés ou détenus par les Bernois et les Haut-Valaisans... On peut trouver là des indices de ce qu'était encore l'état des esprits dix ans après la conquête...

La dernière étape contée par Lengherand est le passage du Grand-Saint-Bernard. C'est à elle qu'il accorde le plus long récit ; c'est elle aussi qui lui inspira la plus « grand peur », la plus grande peur de sa vie, par la difficulté extrême des chemins enneigés et glacés⁴⁷... Mais au milieu de ces solitudes et de ces craintes, Lengherand souligne la qualité de l'hospitalité reçue à l'Hospice dont il évoque la renommée, et le souvenir de cet accueil est le dernier qu'il emportera de nos régions en s'éloignant vers les terres lombardes...

Léon DUPONT LACHENAL

⁴⁷ Les illustrations données plus haut pour accompagner le récit de Lengherand, sont toutes empruntées à des documents anciens et reproduisent toutes des sites ou des monuments mentionnés par le narrateur. Pour l'identification des auteurs et graveurs de ces estampes, cf. Emmanuel Bénézit : *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, nouvelle édition, 8 vol., Paris, 1948-1955.